

Laurent Uberti  
SITEL  
600 Brickell  
Suite 3200  
MIAMI, FLORIDA 33131

Le 15/11/2017

Objet : Demande de report 90j de notre prochaine COP

Madame, Monsieur,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une description des mesures concrètes mises en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès.

Cette demande de report est liée au récent rachat de la société « Sitel » par la société « Groupe Acticall », toutes 2 adhérentes au pacte mondial, depuis respectivement Janvier 2013 et décembre 2011. Ce report nous permettra de préparer une COP commune, conséquence du rapprochement des groupes "SITEL" et "GROUPE ACTICALL", montrant ainsi notre volonté de coordonner notre engagement en matière de responsabilité sociale. Pour 2017, cette nouvelle COP commune sera déposée à la fois sur le compte actif de Sitel, basé en Espagne, et celui du Groupe Acticall, basé en France. En 2018, nous demanderons l'ouverture d'un nouvel espace commun Acticall Sitel Group.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder un délai de 90j à compter de ce jour pour publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés.

Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 15 février 2018 au plus tard.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Laurent UBERTI  
Président